



Acte rendu exécutoire par

- Télétransmission
en sous-préfecture le :

Date de transmission de l'acte: 15/04/2026

Date de réception de l'AR: 15/04/2026

001-200086411-DE_031_2026-DE

A G E D I

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 20/03/2026**

Délibération n° : DE_031_2026

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Le 20/03/2026 à 19 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du conseil de Belmont, commune déléguée de Valromey-sur-Séran, sous la présidence de Mme Pauline GODET.

Date de convocation : 16/03/2026

Secrétaire de séance : Flavien BORGIS

PRÉSENTS : N. BIDET, A. BOLON, F. BORDET, F BORGIS, D. BONJEAN, E. BRON, E. COUTURIER, M. GERGAUD, L. GRANGER, P. GODET, M. LARIVOIRE, M. LEJEUNE, A. MACE, MF. MARTINOD, C. MOCHON, M. NIOGRET, B. PARIS, H. REYNAUD.

EXCUSÉS : J. PRAS (pouvoir à P. GODET).

OBJET : Election des délégués au SYNDICAT MIXTE AGEDI

Désignation des représentants de la commune de Valromey-sur-Séran à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI

Le Conseil municipal de la commune de Valromey-sur-Séran, dûment convoqué, s'est réuni le 20 mars 2026, sous la présidence de Pauline GODET, Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Valromey-sur-Séran au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Madame le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire : M. GERGAUD Marc, Conseiller délégué.
2. DÉSIGNE en qualité de représentant suppléant : Mme BIDET Nicole, 1^{ère} Adjointe au Maire.
3. PRÉCISE que ce représentant exercera son mandat pour la durée du mandat en cours.
4. AUTORISE Madame le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

**Le maire,
Pauline GODET**

**Fait et délibéré le 20/03/2026
Pour copie conforme**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal
deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gr
territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.*

Date de transmission de l'acte: 15/04/2026

Date de reception de l'AR: 15/04/2026

001-200086411-DE_031_2026-DE

A G E D I